

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

**Réunion du Jeudi 10 Octobre 2019
P.V. n° 5**

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Grégory HANNOT

Présents: MM. Christophe ESCUDERO – Jean Charles PRUVOST

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier

- Traitement des feuilles de match

- Bilan Plateaux Futsal Jeunes

PLATEAUX FUTSAL JEUNES

**BILAN DES PLATEAUX JEUNES du 6 Octobre 2019 à HYERES
Gymnase du Golf Hotel, installation du club du Val des Rougières**

Equipes présentes :

- **U11** : SP CLARET FUTSAL 1 et 2, CARQUEIRANNE FUTSAL, AST. CLARET.

- **U13** : SP CLARET FUSTAL, HIBOU ACADEMY, CSK VAL DES ROUGIERES, CUERS PIERREFEU, LE REVEST.

- **U8/U9** : CARQUEIRANNE, AST. CLARET

- **U16** : CARQUEIRANNE 1 et 2, ISSOLE FUTSAL, AST

Information

Au vu de la demande initiale des clubs de mettre en place un championnat Futsal Jeune, trop peu d'équipes répondent présentes auprès de M. Franck LE CAER, responsable de cette nouvelle section.

La Commission vous demande de faire un effort pour le bien du Futsal futur.

Concernant les U16, toujours à demande des clubs, seules 3 équipes sur 8 se sont inscrites sur Footclub. Nous prévoyons un début de championnat mi-novembre. Je vous demande de faire diligence pour faire vos inscriptions.

INFORMATION

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

Prochaine réunion
Jeudi 17 Octobre 2019

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Jean Charles PRUVOST